Image not found or type unknown

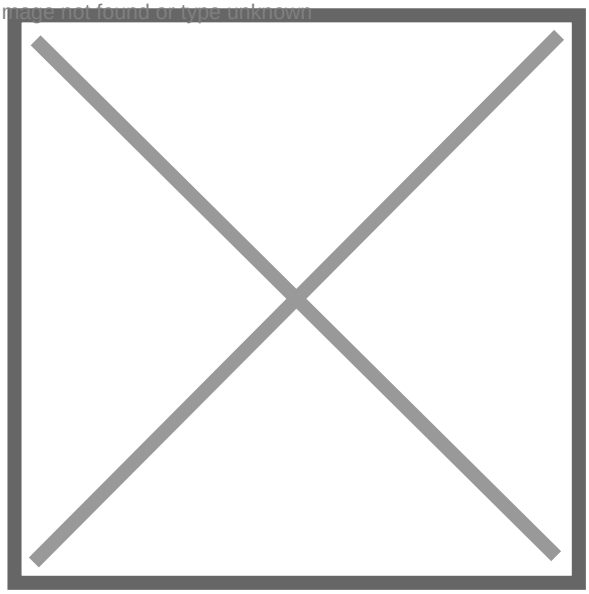

Abondon du domicile conjugal par ma belle-mère

Par **chenkal**, le **06/01/2013** à **15:01**

Bonjour,

Ma belle-mère a quitté le domicile conjugal alors que mon père est très malade. Elle a 20 ans de moins que lui et elle ne souhaite pas s'en occuper. Elle a dû faire une main courante comme quoi elle a quitté le domicile conjugal.

Mon père est dans un état critique. Mes soeurs et 1 de mes frères sont les seuls à se relayer pour le garder. Avons-nous la possibilité de déposer aussi une main courante au nom de mon père pour abandon de domicile ? La belle-mère le harcèle sans cesse pour avoir la procuration sur son compte à lui. Que vaut la procuration dans l'état actuel de mon père ? Peut-on contester la procuration ? A t'elle la possibilité de la mettre sous tutelle uniquement pour gérer son compte bancaire ? Que peut-on faire ?

Merci de vos conseils.

Cordialement

M.L

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés